

Département : Haute-Loire.

**EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC
n°2025.07.01
Séance du 09 Décembre 2025**

Nombre de membres - afférents au Conseil Municipal : 15 Date de la convocation :
- en exercice : 15 04 Décembre 2025
- présents : 12
- excusés : 3

L'an deux mil vingt cinq le neuf décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoints.

Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET (arrivé à 20h50), David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Conseillers.

Excusés : Éric PETIT, Éric GROS, Coralie RAVEL

Marie-Laure FAYARD a été nommée secrétaire

**Objet de la délibération :
Réparation de la voirie communale / Demande de subvention DETR 2026**

Mme le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réparer plusieurs voies communales. Il s'agit des voies communales classées suivantes :

- VC n°4 (uniquement carrefour du Marais),
- VC n°9 Route de Pont Salomon jusqu'au village de la Peyrouse sur 754 ml,
- VC n°11 Chemin des barraques sur 41 ml
- VC n°18 sur 533 ml

Le montant total prévisionnel des travaux s'élève à 122 797,95 € HT (hors imprévus). Mme le Maire propose de solliciter une aide de l'état à travers la DETR 2026 pour financer ce projet.

Plan de financement prévisionnel de l'opération

DEPENSES			RECETTES		
Montant des Travaux HT	122 797,95 €	95 %	DETR 2026	51 575,14 €	40 %
Imprévu (5 %)	6 139,90 €	5 %	Autofinancement	77 362,71 €	60 %
TOTAL	128 937,85 €	100 %	TOTAL	128 937,85 €	100 %

Invité à se prononcer sur ce projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- ✓ approuve le projet tel que présenté par Mme le Maire,
- ✓ sollicite l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026 pour un montant de 51 575,14 €,
- ✓ précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026,
- ✓ charge Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme au registre
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le 15 Décembre 2025 et publication sur le site internet
de la Commune le 15 Décembre 2025

Le Maire

Caroline DI VINCENZO

AR Prefecture

043-214300584-20251209-DELIB2025_07_01-DE
Reçu le 15/12/2025